

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 14

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Coltogum® Pierres naturelles + 310ml
UFI: JSRE-7WYR-P10E-9X50

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Revêtement d' étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Allchemet AG
Werkstrasse 4
6020 Emmenbrücke / SUISSE
Téléphone +41 (0) 848 00 00 88
Site internet www.allchemet.ch
E-mail info@allchemet.ch

Secteur informatif**Informations techniques** Technik +41 (0) 848 00 00 88 / info@allchemet.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun**Mention d'avertissement** Aucun**Mentions de danger** Aucun**Conseils de prudence** Aucun**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Produit traité au biocide OCTYLISOTHIAZOLINONE.

Contient: N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers**Dangers pour la santé** Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.
Le contact avec l'humidité libère des Méthanol, Pentan-2-one oxime et Acétone oxime.**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.**Autres dangers** Aucun**SECTION 3: Composition / informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 14

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - <5	5-éthyl-2,8-diméthyl-5 - [(propan-2-ylidèneamino) oxy] -4,6-dioxa-3,7-diaza-5-silano-2,7-diène CAS: 58190-57-1, EINECS/ELINCS: 611-631-1, Reg-No.: 01-2119982962-22-XXXX GHS/CLP: STOT RE 2: H373
1 - <5	2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilyldiyl)trioxime CAS: 58190-62-8, EINECS/ELINCS: 700-810-0, Reg-No.: 01-2120006148-66-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Irrit. 2: H319
0,1 - <1	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine CAS: 1760-24-3, EINECS/ELINCS: 217-164-6, Reg-No.: 01-2119970215-39-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - STOT SE 3: H335 - STOT RE 2: H373
0,0015 - < 0,002	2-Octyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 26530-20-1, EINECS/ELINCS: 247-761-7, EU-INDEX: 613-112-00-5 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Acute Tox. 3: H311 - Acute Tox. 3: H331 - Skin Corr. 1B: H314 - Skin Sens. 1A: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 - EUH071, Facteur M (toxicité aiguë): 100, Facteur M (chronique): 100 SCL [%]: 0,0015: Skin Sens. 1: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 14

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Pour la nettoyage n'utilisez pas de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stocker au frais. Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 14

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédant une valeur limite d'exposition (CH)**

Substance
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X, Reg-No.: 01-2119433307-44-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 260 mg/m ³ , 4x, H, B, SS:C, INRS, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 800 ppm, 1040 mg/m ³
Dioxyde de silicium
CAS: 112945-52-5, EINECS/ELINCS: 231-545-4, Reg-No.: 01-21193379499-16-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 4 mg/m ³ , e, C

DNEL

Substance
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 260 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 600 µg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 5,36 µg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 260 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 8 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 50 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 50 mg/m ³
5-éthyl-2,8-diméthyl-5 - [(propan-2-ylidèneamino) oxy] -4,6-dioxa-3,7-diaza-5-silanona-2,7-diène, CAS: 58190-57-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 59,35 µg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 418,57 µg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 29,68 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 103,22 µg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 29,68 µg/kg bw/day
2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilyldiène)trioxime, CAS: 58190-62-8
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 65 µg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 229,2 µg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 32,5 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 56,5 µg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 32,5 µg/kg bw/day

PNEC

Substance
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
Sol, 0.009 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0.022 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 0.22 mg/kg dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 25 mg/L
Eau de mer, 0.006 mg/L (AF= 500)
Eau douce, 0.062 mg/L (AF= 50)
5-éthyl-2,8-diméthyl-5 - [(propan-2-ylidèneamino) oxy] -4,6-dioxa-3,7-diaza-5-silanona-2,7-diène, CAS: 58190-57-1
Sédiment (Eau de mer), 204,705 mg/kg sediment dw
Eau douce, 239,78 µg/L
Eau de mer, 23,98 µg/L

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 14

Sédiment (Eau douce), 2047,053 mg/kg sediment dw
Sol, 240,95 mg/kg soil dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2,398 µg/L
2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilyldi)trioxime, CAS: 58190-62-8
Eau douce, 103 µg/L
Sol, 45,6 µg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 59 µg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 586 µg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2,22 mg/L
Eau de mer, 10,3 µg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

0,4 mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle

Non indispensable sous des conditions normales.

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Non

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 14

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	pâteux
Couleur	variable
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm ³]	Pas d'information disponible.
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 14

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée (150-180°C) après modeste (décomposition) les produits peuvent occure:
Formaldéhyde.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 14

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
ATE, oral, 125 mg/kg (harmonised)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, oral, rat, 2295 mg/kg bw
5-éthyl-2,8-diméthyl-5 - [(propan-2-ylidèneamino oxy] -4,6-dioxa-3,7-diaza-5-silano-2,7-diène, CAS: 58190-57-1
LD50, oral, rat, 2500 mg/kg (OECD 423)
2-Pentanone, O,O',O''-(éthénysilyldiène)trioxime, CAS: 58190-62-8
LD50, oral, rat, 1000 - 2000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
ATE, dermique, 311 mg/kg (harmonised)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, dermique, lapin, >2000 mg/kg bw
5-éthyl-2,8-diméthyl-5 - [(propan-2-ylidèneamino oxy] -4,6-dioxa-3,7-diaza-5-silano-2,7-diène, CAS: 58190-57-1
LD50, dermique, rat, ~2500 mg/kg (OECD 402)
2-Pentanone, O,O',O''-(éthénysilyldiène)trioxime, CAS: 58190-62-8
LD50, dermique, rat, 2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
ATE, inhalatoire (brouillard), 0,27 mg/L (harmonised)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LC50, inhalatoire, rat, 1,49 -2,44 mg/L, 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
lapin, OECD 405, corrosif

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou Pas de classification sur la base des études toxicologiques.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 14

cutanée Peut produire une réaction allergique.

Substance

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3

dermique, Cobayes, OECD 406, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Méthode de calcul

Substance

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3

NOAEC, inhalatoire, rat, 15 mg/m³, OECD 422

5-éthyl-2,8-diméthyl-5 - [(propan-2-ylidèneamino) oxy] -4,6-dioxa-3,7-diaza-5-silanona-2,7-diène, CAS: 58190-57-1

NOAEL, oral, rat, 11,87 mg/kg bw/day, systemic, subchronic,

2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilyldyne)trioxime, CAS: 58190-62-8

NOAEL, oral, rat, 13 mg/kg bw/day, systemic, subchronic,

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3

Ames-test, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3

NOAEL, oral, rat, 750 mg/kg bw/day, OECD 422

5-éthyl-2,8-diméthyl-5 - [(propan-2-ylidèneamino) oxy] -4,6-dioxa-3,7-diaza-5-silanona-2,7-diène, CAS: 58190-57-1

NOAEL, oral, rat, 79,13 mg/kg bw/day, fertility, subchronic,

2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilyldyne)trioxime, CAS: 58190-62-8

NOAEL, oral, rat, 175 mg/kg bw/day, developmental, subacute,

NOAEL, oral, rat, 103 mg/kg bw/day, fertility, subacute,

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations Aucun

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 14

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Substance
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
LC50, (96h), poisson, 122 µg/L
EC50, (96h), Algae, 150 µg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 0,18 mg/l (Lit.)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LC50, (96h), Danio rerio, 597 mg/l (Lit.)
EC50, (16h), Pseudomonas putida, 67 mg/l (Lit.)
EC50, (48h), Daphnia magna, 81 mg/l (Lit.)
IC50, (72h), Algae, 8,8 mg/l (OECD 201)
NOEC, (21d), Daphnia magna, > 1 mg/l (Lit.)
NOEC, (72h), Algae, 3,1 mg/l (OECD 201)
5-éthyl-2,8-diméthyl-5 - [(propan-2-ylidèneamino) oxy] -4,6-dioxa-3,7-diaza-5-silanona-2,7-diène, CAS: 58190-57-1
LC50, (96h), Pimephales promelas, 696,76 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 315,36 mg/l (OECD 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, 678,73 mg/l (OECD 202)
2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilyldyne)trioxime, CAS: 58190-62-8
LC50, (96h), poisson, 100 - 117 mg/L
EC50, (72h), Algae, 50 - 103 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 100 - 117 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 14

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 070217

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150102

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Allchemet AG**6020 Emmenbrücke**

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 12 / 14

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH): Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- VeVa Code 070217

- VOC-part [%] 0 %
0 %

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM): Non applicable
Non applicable

- Observer les restrictions d'emploi Non applicable
Non applicable

- VOC (2010/75/CE) < 0,5 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 13 / 14

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H311 Toxique par contact cutané.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

Aucun

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 15.09.2022, Révision 15.09.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 14 / 14

Copyright: Chemiebüro®